

Vendredi 30 octobre 2020

**COVID-19 :**

## ***La Caf du Pas-de-Calais maintient l'ensemble de ses services***

**A l'occasion du second confinement décrété par les pouvoirs publics, la Caf du Pas-de-Calais réaffirme son attachement à la mission de continuité de service public en maintenant l'ensemble de ses services en activité pour ses usagers.**

Les espaces d'accueil physique de la Caf du Pas-de-Calais ainsi que son accueil téléphonique restent ouverts. L'ensemble des agents de la Caf du Pas-de-Calais restent mobilisés durant cette période de crise pour assurer le paiement régulier de toutes les prestations familiales en direction de familles bénéficiaires.

### **Des espaces d'accueils ouverts dans le Pas-de-Calais**

La Caf du Pas-de-Calais maintient l'accueil de ses usagers sur rendez-vous et/ou dans les espaces numériques. Les sites ouverts sont :

- Site d'**Arras**, Rue des Promenades
- Site de **Boulogne-sur-Mer**, Boulevard Clocheville
- Site de **Calais**, Quai de la Gendarmerie
- Site de **Saint-Omer**, Cité administrative Rue du Saine Sépulcre
- **Caf@Arras**, Parc des Bonnettes
- **Caf@Béthune**, 127 Rue Gaston Defferre,
- **Caf@Bruay-la-Buissière**, Rue de Flandres-Dunkerque 1940
- **Caf@Carvin**, 127 Rue Francis de Pressensé
- Le **réseau des permanences Caf** (56 points d'accueil chez les partenaires Caf du département)

Retrouvez [la carte interactive](#), [les horaires et modalités d'accès](#) aux espaces d'accueils sur le site [www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr)

### **Des consignes sanitaires à respecter**

Pour chaque visite en accueil, le port du masque et le lavage des mains sont obligatoires. L'allocataire est invité à respecter les gestes barrières et les distanciations physiques de protection. Il est invité à se conformer à toutes les consignes sanitaires édictées par les partenaires qui accueillent les permanences de la Caf du Pas-de-Calais. Pour se protéger et protéger les autres, le conseiller Caf portera également un masque pour recevoir l'allocataire. A l'issue de chaque rendez-vous, le mobilier et le matériel seront nettoyés à l'aide de lingette désinfectantes.

### **Un accueil sur rendez-vous**

#### **CONTACT PRESSE**

**Yohann DERENSY**

Tél. : 03 21 24 53 50 – 06 24 66 56 75

**Marjorie DEPRez**

Tél. : 03 21 24 54 70 – 06 24 66 56 67

**communication.cafpas-de-calais@caf.cnafmail.fr**



**@cafpasdecalais**



Au cœur des espaces d'accueil, des rendez-vous physiques sont organisés avec les usagers de la Caf du Pas-de-Calais. Pour prendre rendez-vous, l'allocataire peut se rendre sur le site [www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr) > Rubrique "Contacter ma Caf". Un allocataire peut également **prendre rendez-vous en téléphonant au 0.810.25.62.30** (0.06€/min + prix appel). Après s'être fait confirmer son rendez-vous, l'allocataire est invité à se présenter à l'heure convenue, seul et muni de son propre stylo.

## Des espaces numériques

A l'exception du réseau des permanences Caf, il est possible également de réaliser ses démarches en ligne grâce aux espaces numériques accessibles à Arras, Béthune, Bruay-la-Buissière, Boulogne-sur-Mer, Calais, Carvin et Saint-Omer. Après chaque utilisation, les équipements informatiques seront nettoyés à l'aide d'une lingette désinfectante. Sur les postes informatiques en libre-service, les usagers peuvent accéder au site Caf.fr et à l'espace personnel "Mon compte" pour différents services :

- Consultation des droits et paiement et des dates de versement
- Consultation des délais de traitement
- Déclaration d'un changement de situation familiale ou professionnelle, de coordonnées et de RIB.
- Simulation d'un droit (PAJE, Prime d'activité, RSA, Aide au logement, Allocations familiales) et demande de prestations.
- Déclaration de ressources.
- Téléchargement et impression une attestation.
- Envoi d'un document justificatif à la demande de la Caf.

## Comment contacter la Caf sans se déplacer ?

Plusieurs solutions sont offertes aux usagers de la Caf du Pas-de-Calais pour échanger avec la Caf sans avoir besoin de se déplacer.

- **Prendre un rendez-vous téléphonique avec un Conseiller Caf**, réservable sur [www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr) ou en téléphonant au 0810.25.62.30 (Prix : 0.06€/min + prix d'un appel local) Pratique : un conseiller rappelle gratuitement l'allocataire au créneau horaire sélectionné.
- Contacter la Caf via **l'espace « Mon Compte »** du site Caf.fr, (accessible 24h/24, 7j/7) ou via **L'application mobile « Caf - Mon Compte »**, disponible gratuitement sur les différentes plateformes.
- Transmettre un document par e-mail à la Caf, que l'on soit allocataire ou non, à l'adresse suivante : [transmettreundocument.caf62@info-caf.fr](mailto:transmettreundocument.caf62@info-caf.fr)
- **Joindre un téléconseiller par téléphone**, en composant le 0810.25.62.30 (0,06€/min + prix d'un appel local), de 9h à 16h, en continu, du lundi au vendredi.
- Si un allocataire de la Caf, avec un ou des enfants à charge ou à naître et qu'il est confronté à une situation d'urgence, de séparation, de deuil d'un proche (conjoint ou enfant), il peut solliciter **l'aide d'un travailleur social par téléphone** au 03.21.46.93.33 (Prix d'un appel local, du lundi au vendredi – de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30)
- **S'informer sur l'actualité** de la Caf du Pas-de-Calais sur [www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr) ou en suivant **la page Facebook** : [www.facebook.com/CafPasDeCalais](http://www.facebook.com/CafPasDeCalais)

### CONTACT PRESSE

**Yohann DERENSY**

Tél. : 03 21 24 53 50 – 06 24 66 56 75

**communication.cafpas-de-calais@caf.cnafmail.fr**

**Marjorie DEPRez**

Tél. : 03 21 24 54 70 – 06 24 66 56 67



@cafpasdecalais

